

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LEROUX Gilles se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr LALOT Alain, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président,  
Mr LALOT Alain

**ASA DE CENDRIEUX**  
Mairie Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_2**

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LALOT Alain, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	22 773.89 €
* résultat antérieur :	218 252.08 €
* TOTAL A AFFECTER :	241 025.97 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

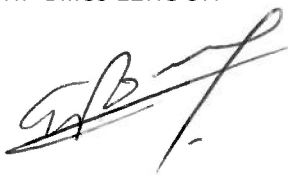
* solde d'exécution cumulée :	0,00 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 241 025.97 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président,  
Mr LALOT Alain



**ASA DE CENDRIEUX**  
Mairie Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de M LALOT Alain, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président,  
Mr LALOT Alain



**ASA DE CENDRIEUX**  
Mairie Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LALOT Alain, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président  
Mr LALOT Alain

**ASA DE CENDRIEUX**  
Mairie Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain  
M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_5  
Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Alain LALOT Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

Abonnement : 240,00 € / souscription appel en JUIN

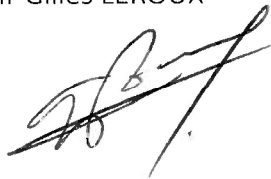
- Consommation hiver réseau pression : 0,35 € HT / m<sup>3</sup> appel en JUIN 2026 avec l'abonnement
- Consommation hiver réseau gravitaire : 0.25 € HT / m<sup>3</sup> appel en JUIN 2026 avec l'abonnement
- Consommation été réseau pression : 0.30 € HT / m<sup>3</sup> appel en novembre 2026
- Consommation été réseau gravitaire : 0.20 € HT / m<sup>3</sup> appel en novembre 2026

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

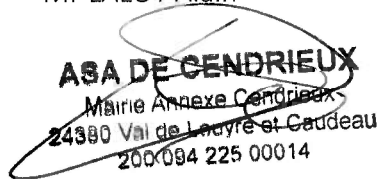
- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président,  
Mr LALOT Alain



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain  
M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_6**

Objet : Approbation de la tarification en dépassement 2026

Le Président rappelle au Syndicat que la base de tarification est prévue pour un volume de 2 000 m<sup>3</sup> par hectare souscrit.

En cas de dépassement il est prévu d'appliquer la tarification suivante :

Abonnement de pénalité par rapport au dépassement réel arrondi à l'hectare entier inférieur : 240 € HT / hectare

Consommation, quel que soit le réseau concerné :

Dépassement de 2001 m<sup>3</sup> à 2500 m<sup>3</sup>, le prix du mètre cube sera de 0.45 € /m<sup>3</sup>  
Au-delà de 2501 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> sera de 0.71 € /m<sup>3</sup>

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président,  
Mr LALOT Alain

**ASA DE CENDRIEUX**  
Maine Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LALOT Alain, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Monsieur MONTHEIL Jean Jacques cède un module à Monsieur BALAINE Thierry.

Monsieur BALAINE intègre l'ASA de Cendrieux à compter du jour de la réunion.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 – Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Souscription
BALAINE	Thierry	BALAINE	Thierry	1
BESSE	Jean Pierre	BESSE	JEAN-PIERRE	1
CANTELAUBE	JEAN-CLAUDE	CANTELAUBE	JEAN-CLAUDE	4
CARMO SANTOS	ILLIDIO	CARMO SANTOS	ILLIDIO	3
DE VINCENZI	Yannick	DE VINCENZI	Yannick	1
DOUGNAC	ERIC	DOUGNAC	GEORGES	4,5
DOUGNAC	ERIC	DOUGNAC	Mireille	1,5
DOUGNAC	ERIC	DOUGNAC	ERIC	4
DUPUY	DAVID	DUPUY	DAVID	1
EARL	BRAJON ET FILS	BRAJON	Eric	4
EARL	BRAJON ET FILS	BRAJON	CHRISTIAN	6
EARL	du Borderage	TAULOU	VINCENT	12
EARL	FERME LAVIALLE	PINEAUD	Christian	5
EARL	LALOT	LALOT	Alain	8
FERREIRA DO NASCIMENTO	Sérafim	FERREIRA DO NASCIMENTO	Céline	3
FERREIRA DO NASCIMENTO	Sérafim	FERREIRA DO NASCIMENTO	Sérafim	5

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Souscription
GAEC	La bonne étoile	VIGIER	JEAN-PHILIPPE	2
GAEC	LA BRUYERE QUI RIT	PELLENNEC	MARJOLAINE	3
GAUTHIER	Robert	GAUTHIER	Robert	1
GINTRAT	BERNARD	GINTRAT	BERNARD	0,25
GINTRAT	RAYMOND	GINTRAT	RAYMOND	1
GINTRAT	VINCENT	GINTRAT	VINCENT	2
GRIMALDOS	MIREILLE	GRIMALDOS	MIREILLE	1
GUY	PATRICK	GUY	PATRICK	1
LASSERE	GHISLAINE	LASSERE	GHISLAINE	0,25
LEBRIAT	FRANCOISE	LEBRIAT	FRANCOISE	1
LEON	RENE	LEON	RENE	1
MARTY	Pascal	MARTY	Pascal	4
MONTEIL	JEAN-JACQUES	MONTEIL	JEAN-JACQUES	1
PERNOT DU BREUIL	FRANCK	PERNOT DU BREUIL	FRANCK	4
PRIAT	DOMINIQUE	PRIAT	DOMINIQUE	1
RODRIGUES DOS SANTOS	LUIS MANUEL	CARMO SANTOS	ILLIDIO	1
SCEA	De la Cendre	INDIVISION	GRELLETY	1
SCEA	LA POUJADE	LEROUX	Gilles	7
SCI	SAINTE HILDEGARDE	SCI	SAINTE HILDEGARDE	1
SCI	LE VIGIER	SCI	LE VIGIER	1
SERRE	LUCIE	SERRE	LUCIE	0,25
TAULOU	Marie-Claire	TAULOU	Marie-Claire	0,25
TAULOU	PATRICE	TAULOU	PATRICE	4
VAN DEE GEERT	Aaldert	VAN DEE GEERT	Aaldert	1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Mr Gilles LEOUX

Le Président,

Mr LALOT Alain

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de son envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA DE CENDRIEUX  
Mairie d'Alain LALOT  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 034 225 00014

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_8**

Objet : Délibération pour la tarification de l'eau pour la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Monsieur LEROUX Gilles ne prend pas part à la conversation ni au vote du fait de sa place au sein du conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau ;

Après discussion, le Syndicat décide d'appliquer la tarification suivante :

Consommation : 1.5 € HT / m<sup>3</sup> prélevé.

Abonnement : 0 € HT

La commune aura le droit de prendre jusqu'à 2 000 m<sup>3</sup> pour la saison 2026. Les mètres cubes en dépassement seront facturés à 2 € HT / m<sup>3</sup>.

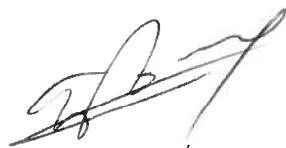
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026 pour les mètres cube consommés par la commune sur le stade Yves Chanaud.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX



Le Président,  
Mr LALOT Alain

**ASA DE CENDRIEUX**  
Mairie Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX  
Mairie  
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	8
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr LALOT Alain

M LEROUX Gilles est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026\_S\_9

Objet : Questions diverses

Monsieur le Président informe les membres du syndicat présents que le rendement hydraulique entre les forages et la station de rivesol s'est nettement amélioré. Cette année la communication entre les 2 stations a correctement fonctionné ce qui pourrait expliquer cette nette amélioration.

Il existe cependant toujours une perte sur le réseau « pression », que Monsieur LEVIGNAT a commencé à chercher en fin d'année 2025. Des nouvelles recherches seront effectuées en 2026.

Madame DUSSAUD Isabelle rappelle l'importance et la nécessité de faire contrôler le transformateur présent à la station des vignes. Son entretien est obligatoire et nécessaire pour maintenir un bon état de fonctionnement. Monsieur LALOT fera appel à la société ALLEZ ET CIE ou Laz SPIE pour un diagnostic et un entretien dans le courant de l'année 2026.

Monsieur LALOT en sa qualité de président présente aux membres du syndicat la délibération prise par la commune de Val de Louyre et Caudeau concernant la revente entre l'ASA et la commune de la parcelle du château d'eau et du poteau téléphonique. Après analyse, les membres du syndicat s'opposent au bornage proposé par la mairie au motif qu'il ne respecte pas la délibération prise le 01/10/2025 qui prévoyait :

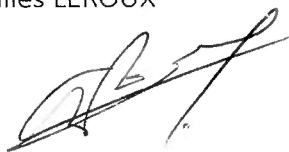
- la restitution de la cabane de chasse à l'amical communal de chasse de Cendrieux
- la restitution de la parcelle liée au pylône à la commune.

Le conseil syndical décide d'attendre les prochaines élections municipales pour retravailler sur le projet.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr Gilles LEROUX

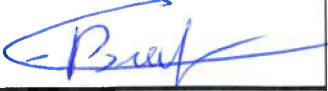








Le Président,  
Mr LALOT Alain

**ASA DE CENDRIEUX**  
Mairie Annexe Cendrieux  
24380 Val de Louyre et Caudeau  
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

~~ASA de Cendrieux~~**Mairie de Cendrieux - Le Bourg 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDE****Liste d'émargement du syndicat****Date : ...3 mars 2026...**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR BRAJON Eric</b> 428 Allée des Causse 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
<b>MR FERREIRA DO NASCIMENTO S</b> 245 chemin des brunets, cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
<b>MR LALOT Alain</b> 347 chemin du treuilh 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Président		
<b>MR LEROUX Gilles</b> 450 CHEMIN DES BRUNETS 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
<b>MR MONTEIL JEAN-JACQUES</b> 1349 CHEMIN DES COURBES 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
<b>MR PERNOT DU BREUIL FRANCK</b> 614 chem de La Sicardie - Cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
<b>MR TAULOU PATRICE</b> 476 CHEMIN DE PUYCHAMBAUD 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Vice Président		ESCUSE
<b>MR TAULOU VINCENT</b> 5140 ROUTE DU MAQUIS 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
<b>MR VIGIER JEAN-PHILIPPE</b> 239 chemin du bocage 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		